

# Énergie et Mines

Rapport annuel  
**2014–2015**

**Énergie et Mines**

**Rapport annuel 2014-2015**

Province du Nouveau-Brunswick

C.P. 6000, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1 CANADA

ISBN 978-1-4605-0894-7 (édition imprimée bilingue)

ISBN 978-1-4605-0895-4 (PDF : édition en anglais)

ISBN 978-1-4605-0896-1 (PDF : édition en français)

ISSN 2292-3942 (édition imprimée bilingue)

ISSN 2369-582X (PDF : édition en français)

10407

# Lettres d'accompagnement

**Du ministre à la lieutenant-gouverneure**  
**L'honorable Jocelyne Roy Vienneau**  
**Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick**

Madame la Lieutenant-gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère de l'Énergie et des Mines pour l'exercice financier du 1er avril 2014 au 31 mars 2015.

Je vous prie de recevoir, Madame la Lieutenant-gouverneure, l'assurance de ma très haute considération.



L'honorable Donald Arseneault  
Ministre

---

**Du sous-ministre au ministre**  
**L'honorable Donald Arseneault**  
**Ministre de l'Énergie et des Mines**

Monsieur le Ministre,

Je suis heureux de vous soumettre le présent rapport annuel du ministère de l'Énergie et des Mines pour l'exercice financier 2014-2015.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.



Jean Finn  
Sous-ministre



# Table des matières

Lettres d'accompagnement . . . . .	i
Message du ministre . . . . .	1
Message du sous-ministre . . . . .	2
Priorités stratégiques . . . . .	3
Faits saillants . . . . .	4
Mesures du rendement. . . . .	5
Survol des opérations du Ministère . . . . .	8
Information financière . . . . .	12
Résumé des activités de recrutement. . . . .	13
Résumé des projets de loi et des activités législatives . . . . .	14
Résumé des activités liées aux langues officielles . . . . .	15
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général . . . . .	16
Rapport sur la <i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i> . . . . .	16



# Message du ministre

Notre gouvernement a recours à une approche diversifiée visant à assurer une croissance responsable et sécuritaire des secteurs de l'énergie et des mines afin de créer des emplois et de stimuler l'économie.

Grâce à sa situation stratégique au Canada, notre province compte un réseau électrique et de transport d'énergie fiable, la plus grande raffinerie de pétrole au pays, des ports en eau profonde libres de glace donnant accès aux marchés internationaux et offre plusieurs possibilités d'exploitation minière.

En raison de plusieurs projets énergétiques et miniers prometteurs à l'horizon, comme l'oléoduc Énergie Est, et des projets fondés sur l'exploitation de potasse, de plomb, de zinc, de cuivre et de molybdène, entre autres initiatives provinciales, on peut raisonnablement affirmer que le Nouveau-Brunswick continue de se démarquer dans ces secteurs. Le premier ministre Brian Gallant codirige également le groupe de travail sur la Stratégie canadienne de l'énergie, qui servira de catalyseur à la mise en œuvre de projets comme l'oléoduc et d'autres projets énergétiques importants pour l'édification du pays.

Les principales priorités du gouvernement demeurent la création d'emplois, l'aide aux familles et l'amélioration de sa situation financière. Je suis sûr que les projets et les initiatives en cours nous aideront à atteindre tous ces objectifs.

Je suis heureux de vous présenter le rapport annuel 2014-2015 du ministère de l'Énergie et des Mines.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Donald Arseneault', written in a cursive style.

L'honorable Donald Arseneault  
Ministre de l'Énergie et des Mines

# Message du sous-ministre

Le rapport annuel 2014-2015 du ministère de l'Énergie et des Mines s'inscrit dans une initiative qui vise à simplifier le processus d'établissement de rapports pour assurer une cohérence accrue entre les ministères et les aider à atteindre leurs objectifs.

Au cours du dernier exercice, le Ministère a mis à jour plusieurs lois et règlements importants et a entrepris diverses initiatives pour aider le gouvernement à atteindre ses objectifs stratégiques. Par exemple, la *Loi sur le pétrole et le gaz naturel* a été mise à jour, et la *Loi sur l'électricité* a été modifiée pour intégrer Efficacité Nouveau-Brunswick à Énergie NB afin de mieux harmoniser les ressources et de réduire les coûts pour les contribuables.

Le personnel du Ministère a également participé à de nombreux événements tenus par des intervenants et l'industrie afin de promouvoir le Nouveau-Brunswick en tant que destination idéale pour des investissements dans les secteurs de l'énergie et des mines. De plus, le Ministère a organisé la 39e Conférence annuelle Exploration et exploitation minière et pétrolière à Fredericton pour mettre en évidence les activités menées par le gouvernement et l'industrie dans la province.

De plus, le Ministère poursuit ses efforts pour devenir plus efficace et responsable tout en continuant à améliorer les services au public. Grâce à ces initiatives, il est bien positionné pour poursuivre ses activités en mettant davantage l'accent sur l'amélioration continue afin de favoriser la prospérité économique en mettant en valeur et en gérant de façon sûre et responsable les ressources énergétiques et minérales.

L'équipe dévouée du ministère de l'Énergie et des Mines continue de travailler sans relâche en tant qu'organisation axée sur le rendement. À l'aube de la nouvelle année, nous nous réjouissons à l'idée d'établir et d'atteindre des cibles et des objectifs supplémentaires.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Finn', with a long horizontal stroke extending to the right.

Jean Finn  
Sous-ministre



# Priorités stratégiques

## Gestion stratégique

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) utilise un système de gestion officielle qui met à profit les pratiques opérationnelles d'avant-garde en matière d'élaboration, de communication et de révision de la stratégie. Ce processus fournit à la fonction publique une méthodologie éprouvée pour mettre en œuvre la stratégie et favoriser l'amélioration continue.

L'élaboration de cette stratégie, à l'aide du système de gestion officielle, est fondée sur la vision stratégique exposée dans le document *Un Nouveau-Brunswick en marche*. Cette vision repose sur les quatre thèmes stratégiques suivants :

*Création d'emplois* : favoriser le meilleur contexte possible pour permettre aux Néo-Brunswickois de créer des emplois en mettant à profit les entreprises, les idées, l'esprit d'entreprise et le travail acharné. Cet objectif se concrétisera grâce à la prestation d'un soutien transparent aux entreprises, à la mise à profit des nouvelles technologies et de l'innovation en appuyant la recherche et le développement et à la création d'une main-d'œuvre qualifiée en améliorant la littératie et l'éducation.

- *Responsabilité fiscale* : mettre de l'ordre dans les finances du Nouveau-Brunswick en adoptant une approche équilibrée entre la diminution des dépenses et l'augmentation des revenus.
- *Meilleur endroit pour élever une famille* : concevoir des programmes sociaux afin de rendre la vie plus abordable et de faire du Nouveau-Brunswick le meilleur endroit pour élever une famille.
- *Un gouvernement intelligent* : permettre aux contribuables d'en avoir plus pour leur argent en transformant la culture du gouvernement, notamment en éliminant le gaspillage et le chevauchement, en adoptant de nouvelles technologies afin d'améliorer les services et de faire des économies et en améliorant les mesures de reddition de comptes.

# Faits saillants

Durant l'exercice 2014-2015, le ministère de l'Énergie et des Mines a mis l'accent sur les priorités stratégiques suivantes :



Effectuer la transition en vue d'intégrer Efficacité Nouveau-Brunswick à Énergie NB.



Annoncer le rétablissement du Programme éconergétique d'isolation des maisons afin de réduire la consommation d'énergie et les coûts pour les consommateurs.



Continuer à financer le Programme d'efficacité énergétique pour les propriétaires à faible revenu à hauteur de 2 millions de dollars par année pour aider les ménages à faible revenu.



Mettre à jour la *Loi sur le pétrole et le gaz naturel* en ce qui a trait à la fracturation hydraulique.



Mettre sur pied la Commission sur la fracturation hydraulique.



Établir des relations avec d'autres gouvernements, les provinces et l'industrie pour appuyer le projet d'oléoduc Énergie Est.



Appuyer les initiatives et les activités de formation sur le projet d'oléoduc Énergie Est.



Lancer une demande de propositions pour les droits d'exploration de la potasse dans la région de Salt Springs afin de créer des emplois et de stimuler l'économie.



Investir dans la formation spécialisée pour appuyer les Premières nations à la mine de Trevali.



Fournir de l'aide financière à de petites sociétés minières et des prospecteurs pour stimuler les travaux d'exploration.



Tenir la 39e Conférence annuelle Exploration et exploitation minière et pétrolière pour mettre en lumière les activités du gouvernement et de l'industrie et promouvoir les activités d'exploration dans la province.



Former et encadrer les étudiants pour accroître le nombre d'employés hautement qualifiés dans l'industrie minière par l'intermédiaire de l'Initiative géoscientifique ciblée.



Mettre en œuvre une stratégie de cartographie intégrée du substrat rocheux et de la géologie de surface afin d'actualiser et d'améliorer les processus opérationnels de collecte, de présentation, de diffusion et de stockage des données géoscientifiques.



Mettre à jour le site Web du Ministère afin de mieux servir la clientèle et de renseigner le public sur les activités géologiques, minières, pétrolières et gazières de la province.

# Mesures du rendement

<b>Création d'emplois</b>	<b>Mesures</b>
Optimiser la mise en valeur des ressources énergétiques et minérales	Somme totale dépensée par hectare pour l'exploration minière conformément à une entente de tenure (permis/bail)
<b>Responsabilité fiscale</b>	<b>Mesures</b>
Établir un budget viable	Ratio des dépenses réelles par rapport à celles prévues au budget
<b>Gouvernement intelligent</b>	<b>Mesures</b>
Mettre en place le bon leadership stratégique de façon à faciliter la mise en œuvre de la stratégie du GNB	Sondage sur l'engagement des employés

## Création d'emplois

### Objectif de la mesure

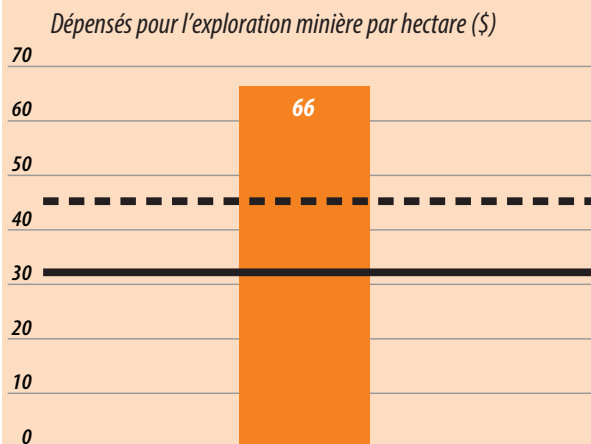
Optimiser la mise en valeur des ressources énergétiques et minérales.

### Mesure

Somme totale dépensée par hectare pour l'exploration minière conformément à une entente de tenure (permis/bail).

### Description de la mesure

Cette mesure évalue l'intensité de l'exploration minière dans la province.



### Rendement général

Dépassement de l'objectif ambitieux de 60 \$/ha

Référence : 32 \$/ha  
 Cible : 45 \$/ha  
 Réel : 66 \$/ha

### Raison d'être de cette mesure

L'objectif est d'accroître le niveau d'exploration minière pour augmenter l'activité économique durant la phase d'exploration et ajouter de la valeur aux propriétés afin d'accroître l'exploitation minière dans le futur. Les dépenses comprennent l'exploration primaire et l'évaluation des gisements.

### Quels initiatives ou projets ont été entrepris au cours de l'année sur laquelle porte le rapport afin d'atteindre le résultat visé?

Dans le cadre de ses divers programmes et activités, le Ministère a fait la promotion des activités d'exploration et aidé les prospecteurs et les petites sociétés minières à faire avancer leur travail d'exploration. Le Ministère :

- a tenu une conférence fructueuse sur l'exploration minière et pétrolière en novembre 2014 à laquelle plus de 415 délégués ont participé;
- a fait la promotion du potentiel géologique du Nouveau-Brunswick lors de deux conférences internationales sur l'exploration et l'exploitation minières;
- a publié de nouveaux rapports géoscientifiques et des données sur les ressources minérales du Nouveau-Brunswick
- a fourni du soutien à plusieurs prospecteurs et sociétés d'exploration dans le cadre du Programme d'aide aux petites sociétés minières et du Programme d'aide aux prospecteurs.

# Responsabilité fiscale

## Objectif de la mesure

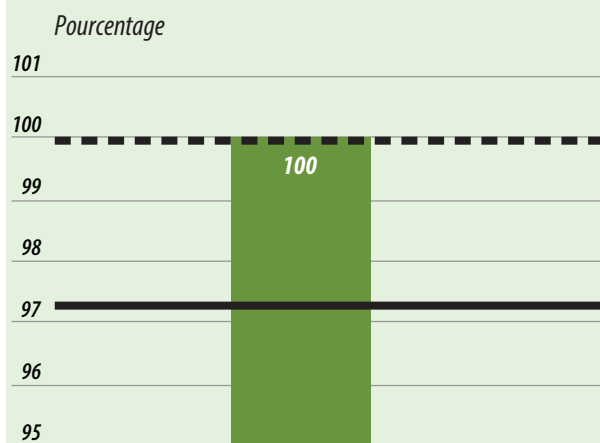
Établir un budget viable.

## Mesure

Ratio des dépenses réelles par rapport à celles prévues au budget.

## Description de la mesure

Ce ratio permet de déterminer si les dépenses du Ministère sont supérieures ou inférieures au budget. Le ratio dépasse 100 % lorsque les dépenses sont supérieures au budget et est inférieur à 100 % lorsque les dépenses sont inférieures.



## Rendement général

Supérieur à la cible de 100 %

————— Référence : 97,28 %  
- - - - - Cible : 100 %  
Réal : 99,95 %

## Raison d'être de cette mesure

Cet indicateur mesure la capacité du Ministère à gérer ses dépenses en fonction de son budget.

## Quels initiatives ou projets ont été entrepris au cours de l'année sur laquelle porte le rapport afin d'atteindre le résultat visé?

Le Ministère a fait preuve de diligence dans le contrôle des dépenses discrétionnaires en ayant recours aux pratiques exemplaires d'approvisionnement en produits et services pour profiter du meilleur rapport qualité-prix. Il a mis en œuvre des initiatives d'amélioration des processus afin de réaliser des gains d'efficacité et des économies. Des séances de formation sur la recherche du gaspillage ont été offertes aux employés du Ministère afin de leur donner les moyens de réaliser des gains d'efficacité et d'éliminer le chevauchement dans leurs activités quotidiennes. De plus, le Ministère a mené à bien un projet d'attribution des locaux à bureaux qui a donné lieu au partage du bureau de Saint John avec le groupe d'Efficacité énergétique, dans le but de réaliser des économies par l'optimisation des locaux à bureaux.

# Gouvernement intelligent

## Objectif de la mesure

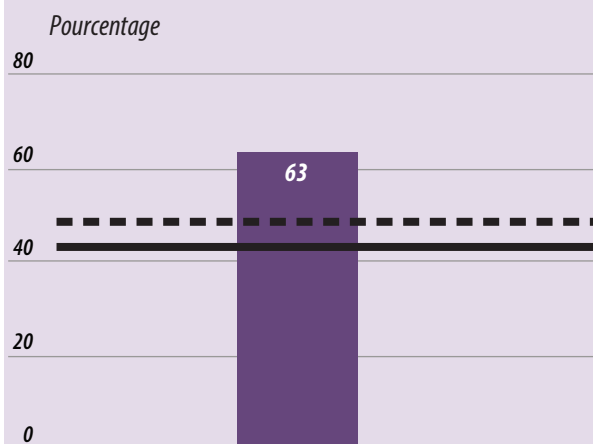
Mettre en place le bon leadership de façon à faciliter la mise en œuvre de la stratégie du GNB.

## Mesure

Sondage sur l'engagement des employés.

## Description de la mesure

En ce qui concerne les trois questions suivantes sur l'engagement, les résultats du sondage de mars 2013 ont été comparés à ceux du sondage de 2014 :  
1) Je reçois de mon gestionnaire une rétroaction régulière sur mon rendement. 2) Je reçois une reconnaissance significative pour le travail bien fait. 3) L'information essentielle circule efficacement de la haute direction au personnel.



## Rendement général

Dépassement de l'objectif ambitieux de 53 %

— Référence : 43 %  
- - - Cible : 48 %  
Réal : 63 %

## Raison d'être de cette mesure

Cette mesure fournit des renseignements à l'équipe de direction concernant le niveau d'engagement actuel ainsi que des données pour la prise de mesures dans des secteurs nécessitant une amélioration, pour façonner la fonction publique d'aujourd'hui et de demain, s'assurer que la voix des employés du GNB est entendue durant le processus et fournir des repères pour guider les efforts visant à améliorer l'engagement des employés.

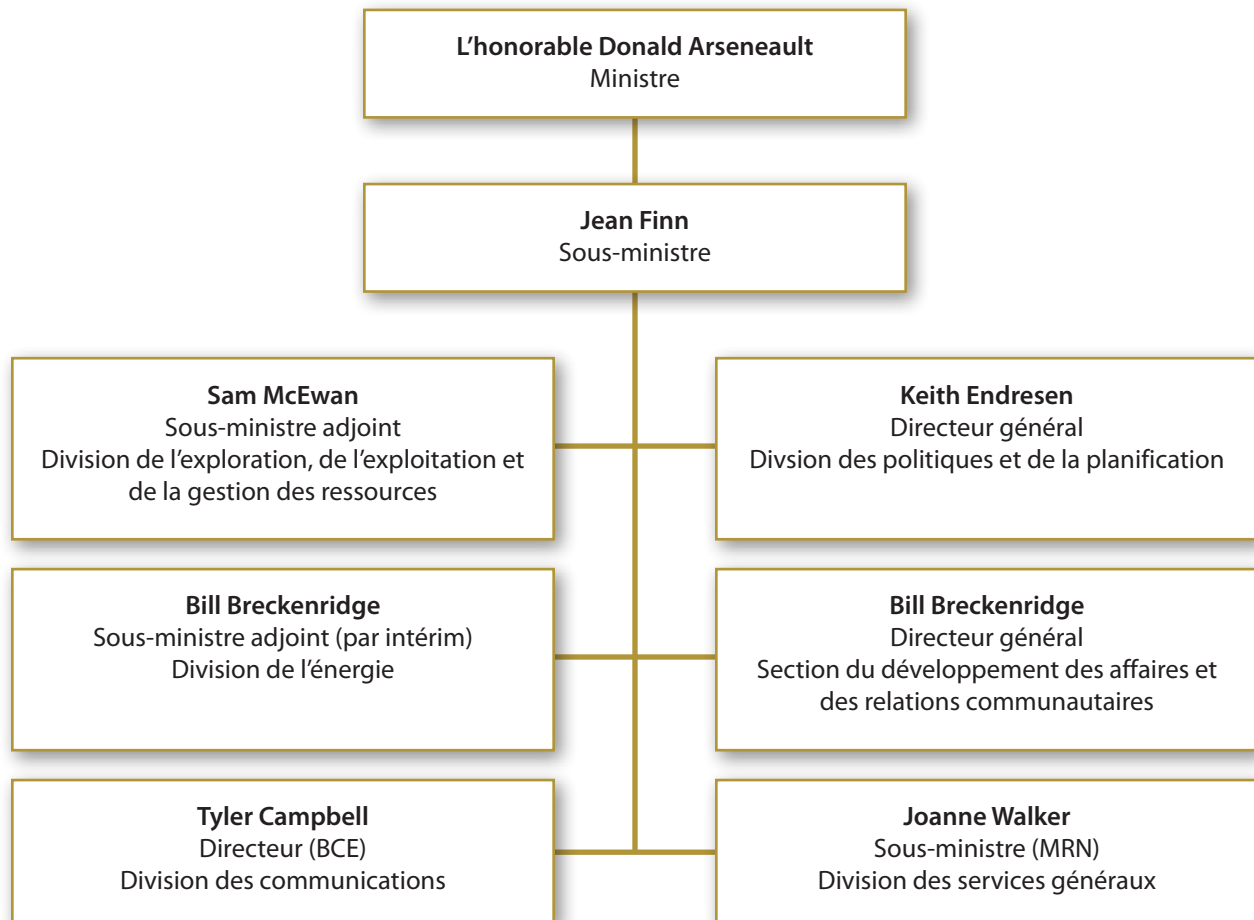
## Quels initiatives ou projets ont été entrepris au cours de l'année sur laquelle porte le rapport afin d'atteindre le résultat visé?

Le Ministère a adopté la stratégie de gestion officielle, a amélioré les communications entre l'équipe de direction et le personnel et a célébré ses réussites.

# Survol des opérations du Ministère

Le ministère de l'Énergie et des Mines a pour mission de favoriser la prospérité économique grâce à la gestion et à la mise en valeur sûres et responsables des ressources énergétiques et minérales du Nouveau-Brunswick.

Chaque division et chaque section jouent un rôle crucial dans la recherche, la promotion et la gestion des ressources énergétiques, minérales et pétrolières du Nouveau-Brunswick.



## Section du développement des affaires et des relations communautaires

Le rôle de la Section du développement des affaires et des relations communautaires est de promouvoir des investissements dans les secteurs de l'énergie, des mines et du pétrole en favorisant l'établissement de partenariats stratégiques et le renforcement des relations avec les communautés, en s'occupant pour le Ministère des questions d'engagement des Premières Nations et en appuyant la gestion de projets.

Le personnel de la Section se charge de faire la promotion du Nouveau-Brunswick comme endroit privilégié pour investir dans les ressources minérales et pétrolières; à cette fin, il participe à des conférences nationales et notamment prend en charge la conférence annuelle Exploration et exploitation minière et pétrolière du

Ministère; il gère une importante base de données sur les ressources géologiques, minérales et pétrolières; il publie de l'information géoscientifique sur le Nouveau-Brunswick; il recueille et compile des données statistiques sur les minéraux et il assure la liaison avec l'industrie pour ce qui est des grands projets du Nouveau-Brunswick.

Une priorité essentielle de la Section consiste à nouer des relations avec les Premières Nations. La Section agit comme principal point de contact du Ministère pour les questions relatives aux Premières Nations et elle travaille avec d'autres ministères, les communautés des Premières Nations et l'industrie afin d'encourager un dialogue constructif.

Le personnel de la Section coordonne aussi les activités du Ministère avec d'autres gouvernements et apporte sa collaboration pour des questions ayant trait à l'énergie et aux mines. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick collabore depuis longtemps avec les gouvernements fédéral, de la Nouvelle-Angleterre et des autres provinces et territoires du Canada, appuyant la réalisation de divers projets de collaboration ayant trait à l'énergie, au secteur pétrolier et gazier en amont, aux minéraux et aux mines.

#### FAITS SAILLANTS

Préparation de cinq avis de publication pour informer les clients et le public de la disponibilité des rapports et des cartes du Ministère qui ont été publiés et qui sont en ligne sur le site Web du Ministère.

Publication de six rapports géoscientifiques, de 27 planches cartographiques et de 195 rapports sur des travaux d'exploration minière que le public peut consulter sur le site Web du Ministère.

Soutien de la participation du Ministère à une mission commerciale liée à l'énergie à Bruxelles, dirigée par la Chambre de commerce du Canada, afin d'explorer une éventuelle collaboration dans le secteur de l'énergie.

Accroissement de l'engagement auprès des communautés des Premières Nations en participant à des réunions bilatérales régulières afin d'échanger de l'information et d'établir des relations.

## Division des communications

La Division des communications a pour mandat de communiquer les activités, les politiques et les initiatives du Ministère au public et au personnel interne. Elle est aussi le principal point de contact du public et des médias pour toute demande de renseignements ou question. Le personnel joue un rôle de premier plan dans la mise en œuvre des stratégies de communication et de relations publiques du Ministère. Par conséquent, il s'assure que les normes et les lignes directrices ministérielles sont respectées pour tous les projets et toutes les activités de communication, il anticipe les questions des médias et gère les relations avec les médias, il s'occupe de la rédaction des discours et des communiqués de presse, il fournit des conseils stratégiques au ministre et aux hauts fonctionnaires sur des questions de communication, il apporte un soutien au ministre et aux hauts fonctionnaires pendant la session de l'Assemblée législative et il administre le site Web du Ministère.

#### FAITS SAILLANTS

Promotion de la 39e Conférence annuelle Exploration et exploitation minière et pétrolière pour présenter les activités du gouvernement et de l'industrie dans la province.

Présentation des politiques et des initiatives du Ministère dans une gamme de publications spécialisées, dont *Énergisé*, le magazine officiel de l'Association canadienne du propane.

Tenue de plusieurs conférences de presse sur les enjeux énergétiques au Nouveau-Brunswick, dont l'annonce du moratoire sur la fracturation hydraulique et la mise sur pied de la Commission sur la fracturation hydraulique.

## Division des services généraux

La Division des services généraux assure la gestion et le soutien administratif des programmes et des activités du ministère de l'Énergie et des Mines et du ministère des Ressources naturelles. En plus des services que cette Division fournit au ministère des Ressources naturelles, la Direction des ressources humaines, la Direction des services financiers et la Direction des services et des systèmes d'information offrent un soutien et des services au personnel du ministère de l'Énergie et des Mines.

La **Direction des services financiers** est responsable de la gestion des ressources financières. Ses activités comprennent la gestion des dépenses et des revenus conformément aux lois, aux règlements, aux politiques et aux normes comptables. Elle fournit également des conseils financiers, des rapports financiers, du soutien et d'autres services.

La **Direction des services des ressources humaines** fournit des conseils et des avis stratégiques et opérationnels sur toute question relative à la gestion des ressources humaines dans le but de soutenir les objectifs du Ministère. Les services comprennent le recrutement, la formation et le perfectionnement du personnel qualifié, la planification des ressources humaines, la planification de la relève, l'engagement, les langues officielles, la gestion du rendement, la classification et la rémunération, les relations avec les employés et les relations de travail, ainsi que la santé, le mieux-être et la sécurité.

La **Direction des services et des systèmes d'information** est responsable de l'élaboration, de la gestion et du soutien des services et des systèmes d'information et des technologies de l'information du Ministère. Cette direction est chargée de coordonner les données stratégiques et la création d'applications des SIG, de la création et de la maintenance d'applications logicielles, de la gestion des dossiers du Ministère, et des ventes et

des services internes et externes. Elle s'occupe également de l'assurance de l'information et de la gestion du risque garantissant l'observation de la politique de sécurité des systèmes d'information du GNB.

#### **FAITS SAILLANTS**

Mise en œuvre du programme d'orientation des employés, qui comprend un important volet sur la sécurité, conformément aux exigences de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*.

Mise en œuvre du nouveau programme gouvernemental de soutien à l'assiduité et réduction globale de l'absentéisme au Ministère.

Embauche de 14 employés permanents, de 20 employés non permanents et facilitation de nombreux examens de la classification en vue de la restructuration globale du Ministère.

Examen des besoins téléphoniques du Ministère et élimination des lignes non nécessaires afin de réaliser des économies.

Possibilités de formation polyvalente offertes aux employés.

Appui apporté à la direction dans la prestation des services et la réalisation d'initiatives.

Mise en œuvre d'un nouveau processus de gouvernance de la TI dans le cadre d'une initiative d'amélioration des processus.

Début de la mise en œuvre des systèmes de gestion de l'information électronique (SGIE) pour les dossiers ministériels.

Soutien et maintenance des applications ministérielles.

## **Division de l'énergie**

La Division de l'énergie fournit un certain nombre de services liés au secteur de l'énergie et destinés aux consommateurs et à l'industrie. Mettant particulièrement l'accent sur le secteur énergétique en aval, la Division fait appliquer plusieurs lois et de règlements qui permettent d'équilibrer les besoins de l'industrie et ceux des consommateurs.

La Division de l'énergie se divise en deux groupes : celui de l'électricité et celui du pétrole. Le groupe de l'électricité centre ses activités sur le secteur de l'électricité en collaborant étroitement avec Énergie NB et les services publics municipaux afin d'assurer l'efficacité et la transparence de la réglementation dans ce secteur et de promouvoir l'efficacité énergétique et les mesures relatives aux changements climatiques.

Le groupe du pétrole fournit de l'information sur les tendances du marché et travaille avec l'industrie et les consommateurs pour assurer un approvisionnement adéquat des produits tout en maintenant des prix stables.

Les deux groupes surveillent les audiences de la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick (CESP) relatives aux activités du secteur et collaborent avec la CESP pour veiller à ce que les lois et les règlements soient efficaces. Ils travaillent aussi en étroite collaboration avec d'autres collègues des ministères provinciaux et des groupes d'intérêt, au besoin, sur des questions propres au secteur.

#### **FAITS SAILLANTS :**

Achèvement des modifications de la *Loi de 1999 sur la distribution du gaz* visant à augmenter les droits que paient les titulaires de concession d'utilisateur ultime au Nouveau-Brunswick et établissement de nouveaux critères d'approbation pour les nouvelles concessions.

Achèvement de l'examen de la *Loi sur la fixation des prix des produits pétroliers* qui comprenait des consultations publiques afin que la *Loi* et les règlements d'application continuent à réduire efficacement la volatilité quotidienne des prix de détail du pétrole tout en permettant aux consommateurs de profiter du plus bas prix possible sans compromettre l'offre de produits.

En août 2014, modification du *Règlement sur l'électricité issue de sources renouvelables* en vue d'augmenter l'objectif relatif à l'énergie renouvelable de la province pour s'assurer qu'au moins 40 % des ventes provinciales d'Énergie NB proviennent de ressources renouvelables d'ici 2020.

Collaboration avec les services publics et Efficacité NB pour élaborer un plan triennal d'efficacité électrique, qui a été lancé en août 2014.

Achèvement des modifications législatives en vue de l'intégration d'Efficacité Nouveau-Brunswick à Énergie NB.

## **Division des politiques et de la planification**

La Division des politiques et de la planification fournit un soutien et une orientation pour la planification ministérielle et les initiatives stratégiques importantes au sein du Ministère, en plus d'être responsable de la coordination et de l'exécution d'activités de planification stratégique et d'élaboration de politiques qui relèvent directement et indirectement du ministre de l'Énergie et des Mines. Elle assure notamment le soutien des politiques et de la réglementation pour Énergie NB et la CESP.



Les responsabilités de la Division comprennent l'examen et l'élaboration de politiques, la participation aux processus législatifs et la mise en œuvre des engagements pris dans le document intitulé *Un Nouveau-Brunswick en marche*.

Cette division représente le Ministère au sein de plusieurs comités interministériels, dont le Comité provincial des mesures d'urgence du gouvernement.

Elle exerce également pour le Ministère plusieurs fonctions d'établissement de rapports et de coordination liées aux demandes de renseignements qui lui sont présentées en vertu de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, aux affaires législatives et stratégiques et de coordination des demandes présentées au Ministère aux fins d'examen en vertu du *Règlement sur les études d'impact sur l'environnement*.

#### **FAITS SAILLANTS**

**Modification de la *Loi sur le pétrole et le gaz naturel* afin de donner suite à l'engagement du gouvernement d'imposer un moratoire sur la fracturation hydraulique au Nouveau-Brunswick.**

**Prestation d'un soutien stratégique en vue de la mise sur pied de la Commission sur la fracturation hydraulique, dont la mission consiste à réaliser un examen approfondi relativement aux cinq secteurs clés définis par le gouvernement en ce qui a trait à la pratique et aux effets de la fracturation hydraulique dans la province.**

**Poursuite des efforts afin de négocier un accord avec le gouvernement du Canada pour la gestion conjointe et égale des hydrocarbures extracôtiers.**

## **Division de l'exploration, de l'exploitation et de la gestion des ressources**

La Division de l'exploration, de l'exploitation et de la gestion des ressources comprend la Direction des études géologiques et la Direction de l'exploration et de l'exploitation des ressources. La Division de l'exploration, de l'exploitation et de la gestion des ressources a pour mandat de fournir des renseignements géologiques pertinents, des conseils et du soutien aux secteurs public et privé tout en veillant à la gestion de l'exploration et de l'exploitation durables des minéraux, des hydrocarbures, de la tourbe et des agrégats sur les terres de la Couronne grâce à l'administration efficace des lois et des règlements relevant du Ministère.

La **Direction des études géologiques** comprend deux sections, soit la Section des études géologiques du Nord et la Section des études géologiques du Sud. Elle est chargée de créer et de gérer une base de données géoscientifiques et de fournir des conseils aux secteurs public et privé relativement aux ressources minérales, aux hydrocarbures et à l'utilisation des terres. Elle fait la promotion active du potentiel minéral et pétrolier et administre le Programme d'aide à l'exploration minière afin de stimuler l'exploration minière au Nouveau-Brunswick.

La **Direction de l'exploration et de l'exploitation des ressources** comprend la Section de l'exploitation des ressources pétrolières et la Section de l'exploitation minière et des ressources minérales. La Direction de l'exploration et de l'exploitation des ressources administre et gère les droits sur les minéraux, les hydrocarbures, la tourbe et les agrégats sur les terres de la Couronne ainsi que l'exploration et l'exploitation qui découlent de ces droits au moyen d'un cadre législatif et réglementaire global.

#### **FAITS SAILLANTS**

**Acquisition de 1 000 kilomètres de profils sismiques améliorés numériquement du détroit de Northumberland et des côtes adjacentes afin d'évaluer le potentiel de gisements de pétrole et de gaz naturel au large de la côte est de la province.**

**Aide financière totalisant 454 000 \$ accordée à 15 petites sociétés minières et aide financière totalisant 311 000 \$ fournie à 64 prospecteurs.**

**Collaboration avec la Commission géologique du Canada et l'Université du Nouveau-Brunswick afin de mieux comprendre les gisements d'étain, de tungstène et de molybdène au Nouveau-Brunswick.**

**Élaboration d'une stratégie de cartographie géologique intégrée pour gérer la collecte et la diffusion de données géoscientifiques numériques.**

**Au total, 22 baux miniers étaient en règle et 4 mines fonctionnaient de façon saisonnière.**

**Au total, 26 sociétés faisaient l'extraction de tourbe dans la province.**

**Perception par le gouvernement provincial de plus de 42 millions de dollars en redevances. (Comprend un rajustement de 21 millions de dollars des années précédentes.)**

**Approbations opérationnelles pour les programmes de 2014.**

# Information financière

## Compte ordinaire en détail en 2014-2015 (\$)

Compte ordinaire	Budget principal	Transferts de crédits	Budget définitif	Montants réels	Écart
<b>Administration</b>	698 000	0	698 000	746 400	48 400
Gestion des politiques et création et expansion des entreprises	3 797 000	393 200	4 190 200	4 356 100	165 900
Exploration, mise en valeur et gestion des ressources	4 635 000	10 300	4 645 300	4 426 200	(219 100)
<b>Total 2014-2015</b>	<b>9 130 000</b>	<b>403 500</b>	<b>9 533 500</b>	<b>9 528 700</b>	<b>(4 800)</b>

Recettes	Budget principal	Transferts de crédits	Budget définitif	Montants réels	Écart
<b>Produits de placement</b>	6 000	–	6 000	2 400	(3 600)
Licences et permis	1 926 000	–	1 926 000	1 506 900	(419 100)
Vente de biens et services	6 000	–	6 000	5 600	(400)
Redevances	16 530 000	–	16 530 000	20 410 700	3 880 700
Amendes et pénalités	0	–	0	10 000	10 000
Recettes diverses	1 000	–	1 000	600	(400)
<b>Total 2014-2015</b>	<b>18 469 000</b>	<b>–</b>	<b>18 469 000</b>	<b>21 936 200</b>	<b>3 467 200</b>

# Résumé des activités de recrutement

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le sous-ministre du ministère des Ressources humaines délègue à chacun des administrateurs généraux les activités de dotation de leur ministère respectif. Vous trouverez ci-dessous un résumé des activités de dotation du ministère de l'Énergie et des Mines pour l'exercice 2014-2015.

Nombre d'employés permanents et temporaires en date du 31 décembre de chaque année		
Type d'employé	2014	2013
Permanent	49	59
Temporaire	9	6
<b>TOTAL</b>	<b>58</b>	<b>65</b>

Le Ministère a annoncé huit concours, soit quatre concours publics et quatre concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le Ministère a effectué des nominations au moyen d'autres démarches visant à déterminer le mérite, sans concours, soit :

Type de nomination	Description de la nomination	Article de la <i>Loi sur la Fonction publique</i>	Nombre
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être faite sans concours lorsqu'un poste requiert : – un degré élevé d'expertise et de formation; – un degré élevé de compétences techniques; – une reconnaissance à titre d'expert du domaine.	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Programme offrant aux Autochtones, aux personnes ayant un handicap et aux membres des minorités visibles l'égalité d'accès à des possibilités d'emploi, de formation et d'avancement.	16(1)a)	0
Programme de gestion du talent ministériel	Employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)b)	0
Mutation latérale	Le processus de mutation du gouvernement du Nouveau-Brunswick facilite la mutation des employés des parties 1, 2 (conseils scolaires) et 3 (corporations hospitalières) de la fonction publique.	16(1) ou 16(1)c)	2
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)d)(i)	4
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants occupant un emploi d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes CO-OP et les apprentis peuvent être nommés sans concours à un poste de premier échelon de la fonction publique.	16(1)d)(ii)	0

Conformément à l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, aucune plainte pour favoritisme n'a été déposée auprès de l'administrateur général du ministère de l'Énergie et des Mines. Aucune plainte n'a été déposée auprès de l'ombudsman.

# Résumé des projets de loi et des activités législatives

No du projet de loi	Nom de la loi	Date de la sanction royale	Résumé des modifications
7	<i>Loi prévoyant la dissolution de l'Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick</i> <a href="http://www.gnb.ca/legis/bill/pdf/58/1/Bill-7.pdf">http://www.gnb.ca/legis/bill/pdf/58/1/Bill-7.pdf</a>	27 mars 2015	La modification de la <i>Loi</i> rend officielle l'intégration de l'Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick à Énergie NB.
9	<i>Loi modifiant la Loi sur pétrole et le gaz naturel</i> ( <a href="http://www.gnb.ca/legis/bill/pdf/58/1/Bill-9.pdf">http://www.gnb.ca/legis/bill/pdf/58/1/Bill-9.pdf</a> )	27 mars 2015	La modification de la <i>Loi</i> clarifie le pouvoir de réglementation régissant les activités de complétion des puits, particulièrement en ce qui a trait à la fracturation hydraulique. Il donne également au lieutenant-gouverneur en conseil le pouvoir de prendre des règlements sur la complétion des puits et d'interdire les activités de fracturation hydraulique.
70	<i>Loi modifiant la Loi de 1999 sur la distribution du gaz</i> <a href="http://www.gnb.ca/legis/bill/pdf/57/4/Bill-70.pdf">http://www.gnb.ca/legis/bill/pdf/57/4/Bill-70.pdf</a>	21 mai 2014	La modification de la <i>Loi</i> instaure de nouveaux droits pour les concessions d'utilisateur ultime en vertu de la <i>Loi de 1999 sur la distribution du gaz naturel</i> et redéfinit les critères de demande de concession.

Nom du règlement	Date d'entrée en vigueur	Résumé des modifications
<i>Règlement sur l'électricité provenant de ressources renouvelables</i>	12 août 2014	Le <i>Règlement</i> a été modifié afin d'inclure toutes les sources d'énergie renouvelable de la province et de porter à 40 % l'objectif des ventes dans la province d'ici 2020.
<i>Règlement sur les permis de recherche et les baux</i>	1er avril 2014	Le <i>Règlement</i> a été modifié pour créer une nouvelle structure de redevances liée à la rente économique pour la production de gaz naturel.

# Résumé des activités liées aux langues officielles

<b>Introduction</b>	Le Ministère a continué à travailler sur son plan d'action portant sur les quatre secteurs d'activités visés par le <i>Plan du gouvernement du Nouveau-Brunswick sur les langues officielles</i> . Les paragraphes qui suivent présentent certaines mesures prises dans chacun des domaines d'intérêt.
<b>Axe 1</b>	<p><b>Assurer l'accès à un service d'égalité qualité, en français ou en anglais, partout dans la province.</b></p> <p>L'objectif poursuivi par le Ministère en 2014-2015 consistait à s'assurer que toutes les communications écrites et verbales avec les clients étaient effectuées dans la langue de leur choix.</p> <p>Des vérifications aléatoires ont été menées pour vérifier si les services étaient offerts activement et fournis dans la langue choisie par le client. Les occasions manquées ont fait l'objet d'interventions individualisées. De plus, tous les profils linguistiques sont mis à jour deux fois par année pour s'assurer que le Ministère est capable d'offrir des services dans les deux langues officielles partout dans la province.</p>
<b>Axe 2</b>	<p><b>Instaurer un environnement et un climat qui encouragent tous les employés à utiliser la langue officielle de leur choix dans leur milieu de travail.</b></p> <p>L'objectif poursuivi par le Ministère en 2014-2015 consistait à confirmer que les services fournis aux membres du personnel ainsi que les autres services administratifs avaient été fournis dans la langue de leur choix.</p> <p>Les conseillers en ressources humaines continuent de s'assurer que les services au personnel et les autres services administratifs sont offerts et fournis dans la langue officielle choisie par l'employé et, au besoin, tous les problèmes sont réglés rapidement.</p> <p>Les réunions se déroulent dans les deux langues officielles ou dans la langue préférée du client (p. ex., diapositives dans les deux langues officielles). L'utilisation des deux langues officielles est encouragée dans les petites réunions. Des services d'interprétation simultanée sont assurés lors des réunions auxquelles assistent un grand nombre de participants et, dans certains cas, des réunions distinctes en anglais et en français sont organisées.</p>
<b>Axe 3</b>	L'objectif poursuivi par le Ministère en 2014-2015 consistait à s'assurer que les employés tiennent compte de la langue choisie par les participants lors des rencontres et des consultations publiques. La correspondance et l'information sont transmises aux membres du public dans la langue de leur choix.
<b>Axe 4</b>	<p><b>Veiller à ce que les employés de la fonction publique connaissent et comprennent vraiment bien la <i>Loi sur les langues officielles</i>, les politiques et les règlements pertinents, ainsi que les obligations du GNB en matière de langues officielles</b></p> <p>L'objectif poursuivi par le Ministère en 2014-2015 consistait à s'assurer que le processus d'évaluation du rendement des employés comprend un examen des obligations du GNB en matière de langues officielles.</p> <p>On s'attend à ce que les employés examinent chaque année et comprennent les politiques régissant la langue de service et la langue de travail, comme le mentionne l'évaluation du rendement annuel des employés.</p>
<b>Conclusion</b>	<p>Le Ministère reconnaît ses obligations en vertu de la <i>Loi sur les langues officielles</i> et des politiques connexes et fait un effort particulier pour offrir des services de qualité à ses clients dans les deux langues officielles. Le Ministère appuie l'utilisation des deux langues officielles au travail et la formation en langue seconde.</p> <p>Le respect des exigences des profils linguistiques ministériels pour les postes bilingues représente un défi permanent dans la mise en œuvre du <i>Plan d'action sur les langues officielles</i>.</p>

# Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général

Le Bureau du vérificateur général n'a formulé aucune recommandation à l'intention du ministère de l'Énergie et des Mines au cours de la période visée par le rapport.

## Rapport sur la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*

Conformément au paragraphe 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, le chef administratif doit établir un rapport sur les divulgations d'actes répréhensibles qui ont été faites à un supérieur hiérarchique ou au fonctionnaire désigné de la subdivision des services publics dont il est responsable. Aucune divulgation d'acte répréhensible n'a été faite au ministère de l'Énergie et des Mines en 2014-2015.